



Paris, le 12 septembre 2012

Mme Christine TAUBIRA  
Garde des Sceaux  
Ministre de la justice  
13, place Vendôme  
75001 Paris

**Le Cabinet**

**N/Références** : n° 177 – 2012 – JT/FEL  
Dossier suivi par : Secrétariat du cabinet  
Tél. 01 73 30 49 17 – [secretariat@cftc.fr](mailto:secretariat@cftc.fr)

Madame la Ministre,

Les tribunaux de commerce ont notamment pour mission de se prononcer sur la reprise ou la liquidation d'entreprises en difficulté.

Si, bien entendu, c'est le sort de l'outil de travail qui est en cause, c'est d'abord et peut-être avant tout l'avenir des femmes et des hommes qui travaillent et de leurs familles dont il s'agit.

Aujourd'hui, les magistrats qui prennent des décisions cruciales tant économiquement que socialement sont tous issus du collège employeur.

Si la légitimité des chefs d'entreprise est incontestable sur ces sujets, celle des représentants de salariés ne l'est pas moins.

Aussi la CFTC vous demande d'examiner rapidement la possibilité de faire évoluer la composition des tribunaux de commerce et ce à l'exemple de la juridiction prud'homale.

Un tel changement aurait notamment pour avantage en associant patronat et syndicat d'avoir un regard plus affiné sur la problématique des restructurations et de l'emploi.

C'est aussi le moyen d'instaurer une parité sociale qui peut éviter certaines dérives due à la forte proximité qui peut exister entre juges des tribunaux de commerce et responsables économiques locaux.

En restant à votre entière disposition pour approfondir cette demande et dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Mme la Ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.

Joseph THOUVENEL  
Vice-président

**Confédération Française des Travailleurs Chrétiens**